de la ; GENDARMERIE NATIONALE

de la 2ème REGION MILITAIRE

2ème Légion bis de Gendarmerie

Compagnie de la Somme

Section d'Amiens

Tél: 58.91 à 93 P. 13

Nº 785/2.

AMIENS, le 7 Septembre 1954.

U

RAPPORT

du Capitaine FORICHON, Commandant la Section de Gendarmerie d'Amiens

- sur l'apparition d'une soucoupe volante.

REFERENCE.-Articles 78 et 87 du Décret du 20 Mai 1903.

Le 7 Septembre 1954, vers 7 heures 30, deux personnes circulant à bicyclettes déclarent avoir vu une soucoupe volante entre HARPONVILLE et CONTAY.

LES FAITS:

Monsieur RENARD, Emile, maçon, 27 ans et son ouvrier Monsieur de GILLABOS Yves, 23 ans, se rendaient ce jour 7 septembre 1954 de leur domicile : ACHEUX, à leur lieu de travail : LA HOUSSOYE.

Vers 7 heures 30, circulant sur le G.C. 47 entre HARPONVILLE et CONTAY, ces deux personnes ont eu leur attention attirée par un engin de forme bizarre. Il s'agissait d'un gros cylindre de 10 mètres de diamètre et de 3 mètres de hauteur, la surface supérieure était bombée et une porte était apparente sur la paroi verticale. Cet appareil qui était posé dans un champ à 200 mètres de la route s'est levé lorsque les deux hommes cités ci-dessus se sont rapprochés de lui. Cette montée s'est faite d'abord sur une quinzaine de mètres en oblique puis ensuite verticalement. Aucun bruit n'a été perçu mais un tuyau sous l'appareil laissait échapper de la fumée bleue.

L'engin est resté de 4 à 5 minutes à la vue des deux déclarants.

VALEUR DU RENSEIGNEMENT :

Le Commandant de Section qui a interrogé les deux témoins pense qu'il ne s'agit pas de mystification. Ceux-ci déclarent d'ailleurs sans fausse honte, qu'ils ont eu très peur.

La Gendarmerie s'est rendue sur les lieux avec le chien policier BOBBI.

Le point où se trouvait l'engin d'après les témoins est situé à 200 mètres N.O. du C.D. 47 à 1 km 800 de CONTAY et 4 kms 800 de VARENNES.

Aucune trace n'existe sur le sol composé en partie d'herbe et en partie de luzerne.

Le chien BOBBI n'a suivi aucune piste. Ci-joint croquis approximatif de l'engin d'après les témoins.

Le présent rapport est établi à toutes fins utiles et avec toutes réserves.

Signé : FORICHON.

Destinataires:

- Général, Commandant la 2ème Région Militaire à LILLE. Général, Commandant Régional de la Gendarmerie de la 2ème Région Militaire à LILLE.
- Monsieur le Préfet de la Somme. Monsieur le Procureur de la République à AMIENS.

- Colonel, Commandant la 2ème Légion bis de Gendarmerie.
 Colonel, Commandant la Subdivision de la Somme.
 Monsieur le Chef de Service de Sécurité de la 2ème Région Militaire à LILLE.
- Monsieur le Chef de Service de Sécurité A I R à CAMBRAI.

2 metres 50 à 3 metres porte ou 10 metres environ